



AVIS

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 POUR 2019 ET MODULATION DE TARIF DE TICPE POUR 2020

OCTOBRE 2019



LE CESER EN QUELQUES MOTS...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



PRÉAMBULE

Forte de ses 190 conseillers issus de la Société civile, notre assemblée consultative a pour vocation première de permettre aux habitants de la Région de **vivre mieux**.

Comme le prévoit le législateur, le CESER est saisi obligatoirement pour rendre un avis sur tous les documents budgétaires de la collectivité régionale.

La présente Décision Modificative vise à intégrer les soldes de l'exercice précédent et à corriger, si besoin, les prévisions effectuées lors de l'élaboration du budget primitif.

Cet avis représente pour notre assemblée un devoir d'exigence et transparence à l'égard des citoyens d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Le CESER se félicite, une fois encore, d'être étroitement associé dans l'analyse et la construction des documents budgétaires de notre Région.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

AVIS

2019-15



PRESIDENT DE LA COMMISSION

M. Bernard LAURENT

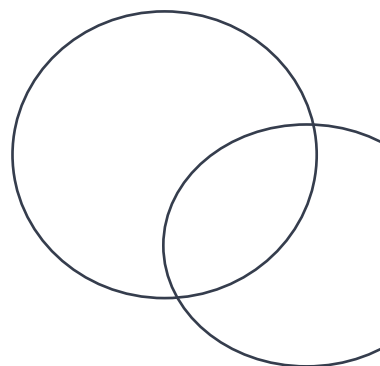


SOMMAIRE

▶ LE PROJET DE L'EXECUTIF	6
Un budget de crédits de paiement, de structure comparable à celle de 2018.	7
▶ En dépenses	7
▶ En recettes	8
Un budget d'autorisations de programme pluriannuelles nouvelles poursuivant sa progression.....	8
La modulation des fractions de tarif de ticpe pour 2020.....	9
▶ LES OBSERVATIONS DU CESER	10
Un délai satisfaisant de remise du document et une qualité de présentation	10
Des mouvements erratiques de la recette de CVAE.....	10
La programmation du FEADER introduit une gestion complexe des flux financiers explicable mais incertaine malgré sa neutralité budgétaire	10
De nouvelles autorisations de programme.....	11
Le CESER prend acte de la proposition de maintenir le tarif 2019 de la modulation « Grenelle » de TICPE	11
▶ CONCLUSION.....	12
▶ DÉCLARATION DES GROUPES	15
▶ RÉSULTATS DES VOTES	17
▶ CONTACTS.....	25



LE PROJET DE L'EXÉCUTIF



UN BUDGET DE CRÉDITS DE PAIEMENT, DE STRUCTURE COMPARABLE À CELLE DE 2018

L'évolution du budget recettes de la décision modificative budgétaire peut être résumée comme suit :

En M€ (aux arrondis près)	BP 2019	DM2019	BP+DM 2019
 FONCTIONNEMENT			
Fonctionnement hors excédent reporté 2018	3 139,2	51,30	3 190,5
<i>dont CVAE</i>	1 102,0	35,00	1 102,0
<i>dont part TVA loyer crédit-bail</i>	-	16,30	16,3
Excédent reporté 2018		74,75	74,75
Sous-total recettes fonctionnement	3 139,2	126,00	3 265,2
 INVESTISSEMENT			
Investissement hors emprunt et hors fonds européens	205,7	9,0	214,7
Fonds européens	65,0	388,8	453,8
Emprunt d'équilibre	421,3	-80,6	340,7
Sous-total recettes investissement	691,3	317,2	1 009,2
TOTAL GENERAL RECETTES	3 890,5	443,2	4 273,7

EN DÉPENSES

Le budget de crédits de paiement, progresse de 443,2 M€. Il comprend une inscription équilibrée en recette de 388,8 M€ au titre des fonds de l'agence de service de paiement organisme de paiement du FEADER. Après une enveloppe de 704 M€ dans la DM pour 2017, puis 450 M€ dans la DM pour 2018, l'inscription de cette enveloppe de 388,8 M€ en DM pour 2019 est neutre pour les équilibres du budget régional. Elle ne répond qu'à l'obligation liée au respect des principes comptables d'unité et d'universalité budgétaire.

Un autre jeu d'écritures équilibrées en recettes et dépenses concerne une enveloppe de 16,2 M€ pour régularisation d'une part de TVA dans des loyers de crédit-bail sur le matériel roulant.

Le reste de l'évolution des crédits de paiement prévue dans la décision modificative représente, hors écritures comptables, 38,2 M€ dont :

- En investissement, 31 M€ soit
 - 15 M€ de crédits Feder
 - 16 M€ pour l'agriculture, notamment pour aléas climatiques
- En fonctionnement, 7 M€ soit
 - 8,6 M€ pour la gestion du personnel
 - -1,5 M€ de réduction de frais financiers

EN RECETTES

Hormis le FEADER et la part. TVA du loyer de crédit-bail, déjà évoqués, il ressort :

- Une reprise de l'excédent de clôture constatée au Compte administratif 2018 à hauteur de 74,75 M€, après des montants de 75 M€ en 2016 et 31 M€

en 2017.

- Une recette supplémentaire de CVAE de 35 M€ par effet de modification de calcul pour les entreprises membres de groupes fiscaux
- Un effet mécanique sur le FCTVA (+9M€) de la progression des dépenses réelles d'investissement en 2018

- Une affectation importante (80,6M€) à la minoration de l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif ; ceci ne préjugant pas de la mobilisation réelle de l'emprunt en fin d'exercice 2019.

UN BUDGET D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME PLURIANNUELLES NOUVELLES POURSUIVANT SA PROGRESSION

Evolution du budget d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement

En M€	Investissement	Fonctionnement	Total
Services généraux	26,5		26,5
Formation pro et apprentissage	3,6		3,6
Transports	100,0	38,3	138,3
Agriculture	22,0		22,0
Total	152,1	38,3	190,4

De nouvelles autorisations de programme devraient être ouvertes pour :

- Commander 10 rames ferroviaires pour le Léman Express, à

raison de 100M€ pour livraison en 2022

- Régulariser la reprise en compétence régionale sur les transports scolaires et départementaux pour 4 départements

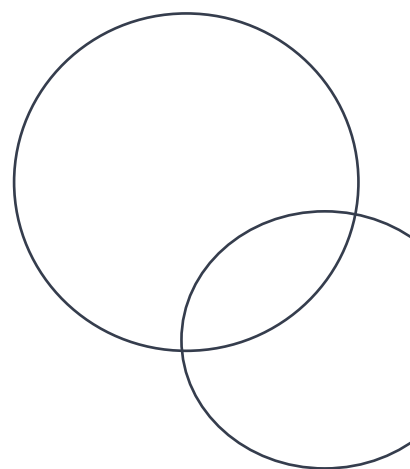
- Engager l'acquisition et l'aménagement de nouveaux locaux pour le siège de la Région
- Procéder à des mesures urgentes en matière agricole.

LA MODULATION DES FRACTIONS DE TARIF DE TICPE POUR 2020

Le Conseil régional doit délibérer pour l'exercice suivant avant le 30 novembre de l'année sur la part modulable de TICPE « Grenelle » inscrite en section

d'investissement. Il s'agit de la seule part modulable que maîtrise la Région parmi les 5 parts de TICPE qu'elle encaisse. Au 01/01/2019, la Région a décidé de réduire de 17 M€ soit 20 % cette

part de TICPE Grenelle, passant de 84 M€ à 67 M€. Pour 2020, il est proposé de reconduire à l'identique le tarif adopté pour 2019.





LES OBSERVATIONS DU CESER

UN DÉLAI SATISFAISANT DE REMISE DU DOCUMENT ET UNE QUALITÉ DE PRÉSENTA- TION

Renouant avec une pratique disparue depuis longtemps, la disponibilité d'un texte dans un délai convenable permet au CESER un travail plus serein et plus aisé.

Il estime en outre que les éléments communiqués sont suffisants pour fonder un avis.

DES MOUVEMENTS ERRA- TIQUES DE LA RECETTE DE CVAE

L'évolution de la recette de CVAE, transmise par l'Etat est toujours difficile à appréhender après une dizaine d'années de mise en place ; ceci pour des raisons méthodologiques.

LA PROGRAMMATION DU FEADER INTRODUIT UNE GESTION COMPLEXE DES FLUX FINANCIERS EXPLI- CABLE MAIS INCERTAINE MALGRÉ SA NEUTRALITÉ BUDGÉTAIRE

Le CESER a constaté en début d'exercice un retard des versements de crédits qui a été fort heureusement comblé.

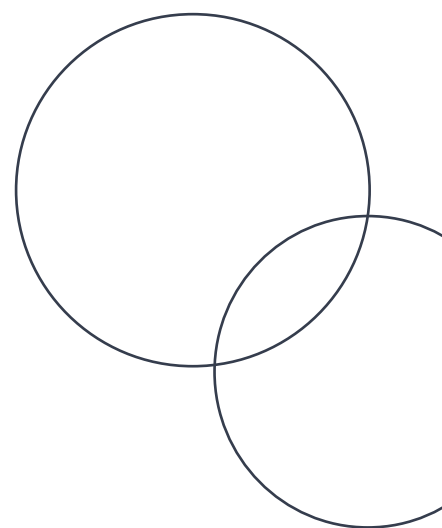
Il s'interroge sur les perspectives d'évolution de ces crédits à l'horizon de la nouvelle programmation 2021-2027.

DE NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Le CESER constate avec satisfaction la réalité du caractère urgent pour ouvrir de nouvelles autorisations de programme.

LE CESER PREND ACTE DE LA PROPOSITION DE MAINTENIR LE TARIF 2019 DE LA MODULATION « GREENELLE » DE TICPE

Ceci permet à la Région d'accompagner l'Etat qui a renoncé fin 2018 à la hausse de sa taxe sur le carburant.





CONCLUSION

Le CESER constate la masse de crédits inscrits pour des raisons comptables, la faiblesse des autres dépenses inscrites en crédits de paiement et la justification du caractère assez urgent de l'ouverture de nouvelles autorisations de programme. Il donne ainsi acte que ce projet de décision modificative budgétaire relève de l'ajustement, conforme au respect du principe de l'unité budgétaire.



CONTRIBUTEURS

► Bernard LAURENT

Président de la commission 10 « Budget- Finances » (collège 2)

► Laurent CARUANA

1^{er} vice-président – Référent de la commission

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-président délégué, Président de la conférence des présidents

COLLÈGE 1*

- BENCHARAA Myriam (CCIR)
- DUBOISSET Gilles (CCIR)
- DUBOSCQ Hervé (CPME)
- DUPLAIN Jocelyne (CCIR)
- FIALIP Yannick (CRA)
- LASSALLE Valérie (FNTR)
- LE JAOUEN Eric (MEDEF)
- PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)
- RENIE Stanislas (CCIR)

COLLÈGE 2*

- BARRAT Jean (CFDT)
- BLACHON Eric (FO)
- BOLF Edith (CFDT)
- FATIGA Antoine (CGT)
- GILBERT Madeleine (CFE-CGC)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GUICHARD Karine (CGT)
- HOURS Eric (CGT)
- LAMOTTE Bruno (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)

COLLÈGE 3*

- BOUABDALLAH Khaled (Universités)
- BROUSSAS Paulette (CIDFF)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- EROME Georges (FRAPNA)
- GELAS Nadine (Pers. Qualifiée)
- LAC Jean-Pierre (Lyon Place financière)
- MEKKEDEM Nassim (FAGE)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

► Bernard LAURENT

Président de la commission 10 « Budget- Finances » (collège 2)

► Laurent CARUANA

1^{er} vice-président – Référent de la commission

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-président délégué, Président de la conférence des présidents

COLLÈGE 1*

- REYNIER Frédéric (BT)
- ROBILLARD Pierre (CJD)
- TARLIER Bruno (CPME)

COLLÈGE 2*

- MYC Michel (UNSA)
- MURCIA Jean-Raymond (CGT)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- ROUSSY Delphine (CFDT)
- VRAY Annick (CFDT)

COLLÈGE 3*

- MEZUREUX Nathalie (Universités)
- PELLA Dominique (Universités)
- PESCHIER Rémi (CRT)
- PLASSE Marie-Christine (CROS)
- POSSE Robert (UFC que choisir)
- RAYNAUD Frédéric (URIOPSS)
- VERDIER Jean-Louis (PQ Environnement)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

DÉCLARATION DES GROUPES

► INTERVENTION DE HERVÉ DUBOSCQ, AU NOM DU COLLÈGE 1

M. le Président et toutes les personnes à la tribune, chers collègues,

Il faut reconnaître, pour cette intervention au nom du collège 1, que tout, ou presque, est dans le titre, à savoir « décision modificative budgétaire n°1 de l'exercice 2019 et modulation des fractions de tarifs de TICPE pour 2020 » ainsi que dans les observations et conclusions du CESER, concoctées par la commission n° 10 dont la liste émérite des membres est en fin de document. Projet d'avis, chers collègues, déjà largement présenté de la tribune.

Je vous épargnerai donc, aujourd'hui, le commentaire complet du commentaire accompli.

Malgré ceci, permettez deux petits zooms :

Tout d'abord, au-delà du fait que la recette de la CVAE, une des bases de la Contribution Economique Territoriale, est qualifiée d'erratique dans ses mouvements, il est juste de souligner son évolution positive budgétaire fondamentale. Près de 7% de progression en 2019, permettant une majoration d'inscription de 35 millions d'euros, pour un total de 1 137 millions d'euro rappelons-le... merci aux entreprises sans cesse et de plus en plus contributives.

A souligner une petite ligne discrète dans les crédits de paiement de fonctionnement, preuve que les tabous s'atténuent. Il est question du déploiement d'une prime pour récompenser le mérite individuel et collectif d'agents du siège et des lycées, et plus particulièrement de leurs équipes de cuisine.

Pour le reste, mesures urgentes et nécessaires en matière agricole, commandes en matière de transport et gestion immobilière patrimoniale, sont détaillées précisément dans l'avis du Ceser.

Sauf expression individuelle, cette décision modificative, relevant de l'ajustement, et donc conforme au respect du principe de l'unité budgétaire permet au collège 1 de voter cet avis.

En vous remerciant,

► INTERVENTION DE JEAN-MARC GUILHOT, AU NOM DE LA CFDT ET DE LA CFTC

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

J'interviendrai brièvement au nom des délégations CFDT et CFTC sur deux points :

- Tout d'abord l'inscription de 389 M€ en investissement au titre des fonds FEADER.

Toutes les régions fusionnées ont augmenté leurs dépenses d'investissement, et la région Auvergne-Rhône-Alpes a augmenté les siennes – hors fonds européens – de 29 % par rapport à 2015 (et non 78,8 % fonds européens compris). L'interférence des fonds européens dans les budgets régionaux rend lecture et comparaisons difficiles.

Notons que ces données brutes nécessitent des retraitements pour être rendues comparables et

donner une image fiable de l'effort d'investissement propre de chaque région.

Si le mode de comptabilisation des ressources et des charges relatives aux fonds européens n'est pas homogène, c'est qu'aucune règle générale n'a été posée sur ce sujet.

On a vu lors de l'examen du compte administratif 2018 que les fonds européens impactaient les investissements de 344 M€ en crédits réalisés, et on ne savait pas vraiment s'ils avaient été intégralement neutralisés comme ils devraient l'être puisque la Région – autorité de gestion – ne sert à quelques nuances près que de boîte aux lettres.

On sait aussi que les pratiques comptables diffèrent d'une Région à une autre : d'autres Régions, comme la Normandie, isolent ces montants dans un budget annexe.

Pour améliorer tant la lisibilité de l'action régionale que celle des projets cofinancés par l'Union européenne, la Cour des Comptes recommande d'harmoniser le mode de comptabilisation des fonds européens dans les budgets et les comptes des régions. Cette recommandation nous semble judicieuse.

- Par ailleurs l'inscription en investissement de 26 M€ au titre des services généraux est afférente en réalité à l'acquisition d'un bien immobilier pour loger des services de la Région permettant de rompre un bail de location onéreux rue Montrochet.

Ce qui pourrait passer pour de la saine gestion prend bien sûr des allures de pirouette du fait de la sur-communication régionale sur la baisse d'un fonctionnement nécessairement mauvais et la hausse d'un investissement obligatoirement vertueux. On voit bien avec cette nouvelle opération de transfert de dépenses de fonctionnement (à savoir des loyers), vers des dépenses d'investissement (à savoir l'achat d'un bien), que :

- D'une part, cette opération provoque un effet « kiss-cool » puisque d'une pierre vous faites deux coups (moins de fonctionnement et plus d'investissement) ;
- D'autre part, cette distinction fonctionnement/investissement correspond davantage à de la communication politique qu'à la mise en œuvre d'actions publiques précises et évaluables.

La CFDT et la CFTC voteront ce texte de la commission 10.

Je vous remercie.

► INTERVENTION DE JEAN-PIERRE LAC, AU NOM DU COLLEGE 3-4

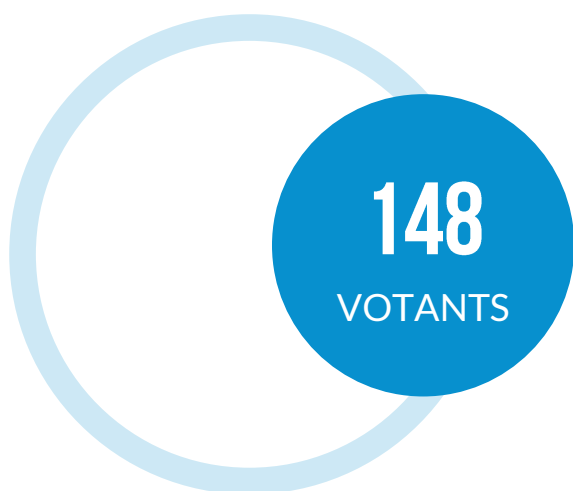
Le vote d'une Décision Modificative Budgétaire est un exercice récurrent dans la routine comptable du Conseil régional. L'objet de la DM est d'apporter des correctifs à caractères comptable ou technique ainsi que d'ajouter, éventuellement, d'autres dépenses ou recettes que l'évolution de l'activité du Conseil régional nécessiterait.

Tout ceci est parfaitement rappelé dans l'avis du CESER qui expose à la fois, dans un détail satisfaisant, les corrections « techniques » et les dépenses complémentaires dont la réalisation urgente est dans l'intérêt des citoyens de la région tant en matière de transport que dans le domaine agricole.

Nous nous associons aux diverses remarques faites dans l'avis notamment sur les difficultés causées par les difficultés à prévoir les flux de la CVAE et du FEADER.

Le collège 3 4, sauf expressions individuelles, votera donc l'avis du CESER.

RÉSULTATS DES VOTES



148 ONT VOTE **POUR**

0 A VOTE **CONTRE**

0 S'EST **ABSTENU**

7 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BENCHARAA Myriam				
		BREUIL Irène				
		DUBOISSET Gilles	X			
		DUPLAIN Jocelyne	X			
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine	X			
		VAYLET Jean				
		VEYRE de SORAS Christine	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick				
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie	X			
		VENOSINO Dorothée	X			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	BESSON -THURA Séverine	X			
		DUBOSCQ Hervé	X			
		STOJANOVIC Sandrine	X			
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	CABUT Bruno	X			
		DESPRET Françoise				
		GUISEPPIN Dominique				
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	X			
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André	X			
		PELLISSIER Elisabeth	X			
		PEYREFITTE Carole	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique				
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X			
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca – Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X			
CLEMENT Florence		X				
MARTEL Alain		X				

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPV
	France Chimie Aura	FURMINIEUX René-Pierre	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie	X			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELOIN Alain				
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FIALIP Yannick	X			
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
		THOMASSON Pascale	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre	X			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	COTTIER Sandrine				
		LEROY Jérémy				
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	CHAVOT Christophe				
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henri	X			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BASCOULERGUE Gisèle	X			
		BENSELLA Lynda	X			
		BERAUD Catherine	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa	X			
		FATIGA Antoine				
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GUICHARD Karine	X			
		HOURS Eric	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent	X			
	TOURNEUX Stéphane					
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BOLF Edith	X			
		DUPUIS Steve	X			
		FASOLA Blanche	X			
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAGNIER Christine	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
MORAIN Marie-Christine		X				
MORISSE François	X					
NINNI Agnès	X					
RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	X					
ROUSSY Delphine						
SIVARDIERE Patrick	X					
VRAY Annick	X					

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPV	
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BERTHIER Jeannine					
		BLACHON Eric				X	
		BOCHARD Frédéric				X	
		DELAUME Colette				X	
		GILQUIN Jean-Pierre				X	
		LEYRE Michelle				X	
		PICHOT Arnaud				X	
		ROUVEURE Gisèle					
		SAMOUTH Pascal					
		SEGAULT Hélène				X	
	VINCIGUERRA Pio						
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GAUDIN Valérie					
		GRANDJEAN François	X				
		LAURENT Bernard	X				
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X				
		CARCELES Robert	X				
		CARUANA Laurent	X				
		GALLIEN Sylvie					
		GILBERT Madeleine					
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X				
		HAMELIN Catherine	X				
		MUSSET Sophie	X				
		MYC Michel	X				
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X				
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X				
		VELARD Patrick	X				
	3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice				
Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes		VIALLE Alain	X				
Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X				
GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes		LAOT Patrick	X				
Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes		AUBRY Marc	X				
Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes		GEINDRE Catherine					
Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes		AUSSEDAT Philippe	X				
Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes		CLAVERANNE Jean-Pierre	X				
URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes		RAYNAUD Frédéric					
Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes		BABOLAT Guy	X				
Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes		PROST Michel-Louis	X				

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPV
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		BOUABDALLAH Khaled				
		DUMASY Lise				
		MEZUREUX Nathalie	X			
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X			
		SAGOT Fabrice	X			
		GALLO Anaïck	X			
		ZAYET Zihar	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	LAC Jean-Pierre	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BROUSSAS Paulette	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BARRETT Charlotte	X			
		MEKEDDEM Nassim	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi				
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		ROSENBERG Armand				
	Accord entre l'association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	NUIRY Jean-Bernard	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	X			
		JUILLAND Christine				
		LE FAOU Michel				
		VIAL-VOIRON Victor-John				
		Non désigné(e)				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPV
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	DEMAGNY Jean-Pierre	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		PROFIT Linda	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie	X			
		GUIEAU Willy	X			
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				

CONTACTS

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE ADJOINTE

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

CHARGÉ D'ÉTUDES

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

CONTACT PRESSE

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser

AVIS

La Décision modificative pour 2019, comprenant une masse de crédits inscrits pour des raisons comptables et d'autres pour passer certaines commandes assez urgentes, relève de l'ajustement, conforme au principe de l'unité budgétaire.

BUDGET REGIONAL | DECISION MODIFICATIVE | FINANCES LOCALES | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES | FONDS EUROPEENS | FEADER

Crédits photos : 123. rf

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser